Accusé de réception en préfecture
060-246000871-20230323-23-22-Conseil-DE
Date de télétransmission : 29/03/2023
Date de réception préfecture : 29/03/2023

LE PAYS DE VALOIS
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

DELIBERATION

DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS

DU 23 MARS 2023

Séance du vingt-trois mars de l'an deux mille vingt-trois.
Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Valois, légalement convoqué s'est réuni en salle du conseil de Crépy-en-Valois, sous la présidence de Monsieur Didier DOUCET à 19 heures 00.

Date de la convocation : dix-sept mars de l'an deux mille vingt-trois.

Délégués en exercice : 94
Délégués présents : 57
Pouvoirs : 12
Votants : 69
Absents : 25

Présents : Mme BAHU Martine - MM. BIZOUARD Alain - BORNIGAL Christian - BOUDSOCQ Michel (S) - Mme CARREL-TORLET Josy - M. CASSA Michel - Mme CHAMPAULT Agnès - MM. CHERON Yves - CORNILLE Vincent - DALLE André - Mme DANNEEL Dominique - MM. DECLEIR Daniel - de KERSAINT Guy-Pierre - Mmes DOLLEANS Marylin (S) - DOUAT Virginie - MM. DOUCET Didier - DUBOIS Sylvain - DUCAND Gaëtan (S) - DUVILLIER Benoit-Dominique - FAYOLLE Pascal - FERET Pascal (S) - GAGE Daniel - GONIAUX Joël - Mme GROSS Auriane - MM. HAUDRECHY Jean-Pierre - HEURTAUT Damien - LAVEUR Gilles - LEFEVRE Francis - LEGOUY Claude - Mmes LEMOINE Sophie - LEROY Astride - M. LEVASSEUR Bernard - Mme LOBIN Martine - M. MARGOTTET Jérôme - Mmes MARTIN-VANLERBERGHE Pauline - MOINAT Lysiane - MM. MORA Roger - MOREIRA Georges - NAPORA Pierre - Mme NIVESSE Françoise - MM. OLY Frédéric - PEPINEAU Jean-luc (S) - PETERS Stéphane - PIAU Philippe (S) - Mme POTTIER Cécile - M. PROFFIT Benoît - Mmes RANSON Elisabeth - RULENCE Dorothee (S) - MM. SICARD Louis - SURVILLE Alain (S) - Mme TARDIVEAU Marie-Paule - MM. TAVERNIER Thierry - THIENPONT Emmanuel - VACQUET Jean-François (S) - Mmes VANIER Martine - VERCLEYEN Sylvie - WOLSKI Murielle.

Absents : Mmes ANNERAUD-POULAIN Evelyne (Excusée) - AYADI Hanene - MM. CAZERES Jean-Michel - CLOUET Jean-Louis - COLLARD Michel - COLLARD Sylvain - DALLE Claude - DALONGEVILLE Fabrice - DAUDRÉ Antoine - DELOBELLE Yann - DEMORY Thibaud - DOUET Jean-Paul (Excusé) - GILLET Franck - HOULLIER Michel - Mmes LEGRAND Karine - LEROY Ghislaine - M. LUKUNGA Joseph - Mme MEUNIER Anke - M. RAMIZ Jean-Michel - Mme RUGALA Cécilia - MM. RYCHTARIK Jean-Paul (Excusé) - SALSAT Jean-Marie - SELLIER Gilles - Mme WILLET Catherine - M. XUEREF Stéphane.

Pouvoirs : Mme CLERGOT Adeline (La Villeneuve-Sous-Thury) à Mme DANNEEL Dominique (Béthancourt-en-Valois) - Mme DELBOUYS Rachel (Crépy-en-Valois) à Mme DOUAT Virginie (Crépy-en-Valois) - M. FOUBERT Arnaud (Crépy-en-Valois) à M. LEFEVRE Francis (Crépy-en-Valois) - Mme GIBERT Dominique (Réez-Fosse-Martin) à M. TAVERNIER Thierry (Villers-Saint-Genest) - M. KUBISZ Richard (Péroy-Lès-Gombries) à M. LAVEUR Gilles (Bonneuil-en-Valois) - M. LEFRANC Daniel (Silly-le-Long) à M. DOUCET Didier (Lagny-le-sec) - M. LEYRIS Yann (Cuvergnon) à M. MARGOTTET Jérôme (Thury-en-Valois) - M. PICHELIN Julien (Crépy-en-Valois) à Mme NIVESSE Françoise (Crépy-en-Valois) - Mme SICARD Anne-Sophie (Baron) à M. SICARD Louis (Nanteuil-le-Haudouin) - M. SMAGUINE Dominique (Le Plessis-Belleville) à M. DUVILLIER Benoit-Dominique (Le Plessis-Belleville) - M. SPEMENT Michel (Crépy-en-Valois) à M. LEGOUY Claude (Crépy-en-Valois) - M. TASSIN Joel (Nanteuil-le-Haudouin) à Mme GROSS Auriane (Nanteuil-le-Haudouin).

Secrétaire de séance : Monsieur Pierre NAPORA

*****

Délibération n° 2023 / 22

Objet : Approbation du Budget Primitif 2023 / CCPV

Introduction

Le budget primitif prévoit les autorisations budgétaires en dépenses et en recettes pour l'année. Il comporte 2 parties : la section de fonctionnement et la section d'investissement décomposées en chapitres correspondant à des types de dépenses et de recettes. Ces chapitres étant eux-mêmes divisés en articles.

Accusé de réception en préfecture
060-246000871-20230323-23-22-Conseil-DE
Date de télétransmission : 29/03/2023
Date de réception préfecture : 29/03/2023

I. La section de fonctionnement regroupe :

1-Toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement de la collectivité :

- ✓ Les charges à caractère général (contrats de prestations de services, fluides, énergie, maintenance, assurances, frais de télécommunications, locations, frais d'entretien des locaux et bâtiments, achats de petits matériels et fournitures...)
- ✓ Les charges de personnel
- ✓ Les charges financières liées à la dette
- ✓ Les dotations aux amortissements, provisions...

2-Toutes les recettes que la collectivité peut percevoir et qui permettent le financement des dépenses de fonctionnement :

- ✓ Impôts et taxes, notamment la Taxe Foncière, la Contribution Foncière des Entreprises (CFE), la Contribution sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE), la Taxe sur les Surfaces Commerciales (TASCOM), l'Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux (IFER) et la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM).
- ✓ Les dotations de l'Etat
- ✓ Les produits des services...

II. La section d'investissement retrace les opérations patrimoniales et comporte :

1-En dépenses : construction ou aménagement de bâtiments, acquisitions de matériels durables, véhicules..., le remboursement du capital de la dette.

2-En recettes : le fonds de compensation pour la TVA (FCTVA), les subventions d'équipements reçues, les emprunts nouveaux, les dotations aux amortissements.

Le débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu le 23 Février 2023 a rappelé le contexte financier et institutionnel dans lequel est élaboré le budget 2023.
Le Conseil Communautaire a posé les bases à partir desquelles nous avons pu construire le budget, à savoir notamment :

- Conforter en 2023 l'effort de rattrapage impulsé sur les deux exercices précédents en termes d'entretien des bâtiments intercommunaux, et notamment sur le Centre Aquatique du valois,
- Procéder en 2023 à des acquisitions foncières en zone d'activité de la Commune de Crépy en Valois pour y installer une nouvelle déchetterie, une recyclerie et un Centre Technique Intercommunal,
- Engager un processus de rénovation des voiries des zones d'activités intercommunales,
- Répartir si possible les efforts d'investissement sur plusieurs exercices,
- Une stabilité des taux de fiscalité,
- La préservation d'un fonds de roulement supérieur à 2 000 000 €.

Une présentation est ensuite faite en séance par le Président des éléments constitutifs de la note explicative de synthèse du Budget Primitif 2023 jointe en annexe, et sur la base de laquelle s'est organisé le débat en séance,
Après avoir entendu l'exposé,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

VU l'article L. 2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales qui offre la possibilité au Conseil Communautaire de voter le Budget Primitif par nature,

VU l'article L.2312-2 du Code Général des Collectivités territoriales qui offre également la possibilité au Conseil Communautaire de voter le Budget Primitif par chapitre,

Accusé de réception en préfecture
060-246000871-20230323-23-22-Conseil-DE
Date de télétransmission : 29/03/2023
Date de réception préfecture : 29/03/2023

CONSTATANT qu'en vertu de l'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Locales, le débat sur les orientations générales du budget s'est tenu dans le cadre d'une précédente séance du Conseil Communautaire, et qu'il a été acté par la délibération n°2023/05 du 23/02/2023,

CONSTATANT qu'une présentation par fonction et par nature du Budget a été faite en séance par le Président, sur la base d'une note explicative de synthèse transmise aux Conseillers Communautaires avec leur convocation,

DELIBERE
A l'unanimité,

APPROUVE le Budget Primitif 2023, par nature et par chapitre, ainsi que ses annexes,

Sur la base d'un prévisionnel en section de fonctionnement de :

- 27 604 601,19 € en dépenses,
- 30 195 857,72 € en recettes,

Sur la base d'un prévisionnel en section de d'investissement de :

- 6 859 344,24 € en dépenses (dont 1 288 682,21 € de restes à réaliser),
- 6 859 344,24 € en recettes (dont 858 876,70 € de restes à réaliser),

Soit un total dépenses de :	34 463 945,43 €
Soit un total recettes de :	37 055 201,96 €
Soit un solde prévisionnel de :	2 591 256,53 €

Fait et délibéré, le 23 mars 2023, à Crépy en Valois.

Communauté de Communes du Pays de Valois ★ 60 ★

Didier DOUCET,
Président de la Communauté de Communes du Pays de Valois

Accusé de réception en préfecture
060-246000871-20230323-23-22-Conseil-DE
Date de télétransmission : 29/03/2023
Date de réception préfecture : 29/03/2023

Présentation Globale

Le projet du budget 2023 est conforme aux orientations budgétaires actées au Conseil du 23 Février 2023 et se décompose ainsi :

Dépenses totales : **34 463 945,43 €**
Recettes totales : **37 055 201,96 €**

Soit une préservation attendue du fonds de roulement à hauteur de : **2 591 256,63 €**

Pour la section de **fonctionnement**, les recettes s'élèvent à **30 195 857,72 €,** les dépenses à **27 604 601,19 €**.

Pour la section **d'investissement**, les recettes et les dépenses sont équilibrées sur des crédits à hauteur de **6 859 344,24 €**.

Présentation Détaillée par Chapitre

Section de Fonctionnement

Excédent de fonctionnement prévisionnel de 2 591 256,63 €

1.Les dépenses de Fonctionnement

	BP 2022	CA 2022	BP 2023	BP 2023/ BP 2022
011-Charges à caractère général	7 511 513,34	6 020 975,31	7 770 046,14	+3,44 %
012-Charges de Personnel	2 590 550,00	2 501 551,88	2 831 140,00	+9,29 %
014-Atténuations de produits	6 740 194,00	6 740 153,01	6 792 416,20	+0,77 %
65-Autres charges de gestion courante	5 528 526,00	5 495 866,86	7 025 795,15	+27,08 %
66-Charges financières	238 700,00	222 124,60	225 000,00	-5,74 %
67-Charges exceptionnelles	890 345,00	872 183,91	-	-100,00 %
68-Dotations aux provisions semi-budgt	655,00	626,05	1 100,00	+67,94 %
Total Dépenses réelles de fonctionnement	23 500 483,34	21 853 481,62	24 645 497,34	+4,87 %
023-Virement à la section d'investissement	1 057 604,77		1 252 623,70	+18,44 %
042-Opérations d'ordre (Amortissements)	1 408 496,61	1 407 456,62	1 706 480,00	+21,16 %
TOTAL	25 966 584,72	23 260 938,24	27 604 601,19	+6,31 %

a) Charges à caractère général (Chapitre 011)

	BP 2022	BP 2023	Evol BP à BP
011 - Charges à caractère général	7 511 513,34	7 770 046,14	+3,44 %

Les charges à caractère général regroupent les achats courants et les charges quotidiennes de fonctionnement de la CCPV dont :

Accusé de réception en préfecture
060-246000871-20230323-23-22-Conseil-DE
Date de télétransmission : 29/03/2023
Date de réception préfecture : 29/03/2023

- 4 979 734 € de prestations de services dont :
  - Collecte et traitement des déchets 3 083 814 €, soit une augmentation de 117 104 € par rapport à 2022 due à :
    - Taux de révision des prix de collecte VEOLIA en nette hausse + 19,71 % sur OMR et 19,86 % sur déchets verts et encombrants,
    - Provision pour un surcoût éventuel lié à un dépassement du tonnage des déchets verts par rapport au marché (hypothèse d'un dépassement de 1 000 tonnes soit +111 819 €),
    - Tarif collecte du verre dans le cadre du nouveau marché MINERIS passe de 41,50 € HT à 51 € HT,
    - Baisse du tarif de transport et traitement des OMR (part variable) 43,20 € HT contre 55,42 € en 2022.
  - Transport urbain de Crépy 994 500 €,
  - Parc de sculptures 300 000 € (Enveloppe 250 000 € sur 2023 et report du solde de 2022 pour 50 000 €),
  - Transport des élèves vers le Centre Aquatique 105 000 €,
  - Contrat de cession pour les concerts 95 200 €,
  - Mise en conformité des bâtiments 72 000 € (agenda accessibilité, décret tertiaire, dossier amiante, mise en place contrat entretien...),
  - Entretien de la Grivette 72 000 €,
  - Prestations de l'aire d'accueil 65 000 €,
  - Contrat Régional Partner 35 400 €,
  - Cartographie des zones humides 30 000 €,
  - Destruction hangar situé à Boissy Lévignen 25 000 €,
  - Prestations pour le tourisme (Création d'un escape-game dans la carrière Daubin...) 23 000 €,
  - Prestations communication 19 000 €,
  - Maintenance des archives/conseil juridique/ADICO/Prévention des risques 13 810 €,
  - Lavage/déplacements des bornes à verre, déchargement mécanisé des livraisons de bacs 12 180 €,
  - Prestations pour la Direction (vœux...) 9 000 €,
  - Animations sur le PCAET 6 000 €,
  - Accompagnement recrutement 5 000 €,
  - Prestations diverses pour 13 830 €.
- 540 246 € d'études se détaillant comme suit :
  - 107 886 € pour l'élaboration d'un plan de mobilité simplifié,
  - 100 000 € d'études éventuelles sur les zones d'activités,
  - 84 276 € d'études pour l'eau dont :
    - Transfert de compétences (28 968 €),
    - Révisions des zonages (55 308 €),
  - 71 280 € pour le Programme Local de l'Habitat,
  - 69 804 € d'étude ruissellement de la Gergogne, la Grivettes et le Ru d'Autheuil,
  - 50 000 € pour les pôles d'échange multimodal des gares,
  - 40 000 € pour l'élaboration d'un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés,
  - 15 000 € pour l'accompagnement au montage du marché transport,
  - 2 000 € pour le cadastre solaire,
- 379 500 € de remboursement aux communes comprenant 168 000 € pour les frais d'entretien des ZA selon la CLECT, 126 000 € pour le transport scolaire de la ville de Crépy, 30 000 € pour le transport des élèves de Crépy vers le Centre Aquatique, 40 000 € de frais de fonctionnement de la Passerelle et 15 500 € pour l'école de musique Erik Satie et le local de danse,
- 323 000 € de fluides et d'énergie,

Accusé de réception en préfecture
060-246000871-20230323-23-22-Conseil-DE
Date de télétransmission : 29/03/2023
Date de réception préfecture : 29/03/2023

- 213 000 € d'entretien des voiries (50 000 € selon échéancier de la CLECT, enveloppe de 65 000 € pour la ZA de Crépy, 10 000 € pour la ZA de Lagny-Le-Sec, 58 000 € pour la ZA de NLH et Plessis et 30 000 € pour la ZA du Plessis-Belleville),
- 169 000 € de maintenance (61 000 € pour les gymnases, 44 320 € de maintenance informatique, 20 000 € de maintenance des logiciels Finances et Ressources Humaines, 3 400 € pour le logiciel du développement économique, 20 220 € pour les bâtiments, 13 000 € pour l'aire d'accueil, 7 000 € pour la maintenance des candélabres des ZA),
- 103 530 € frais de nettoyage des locaux dont 60 000 € pour les gymnases,
- 118 430 € d'entretien des bâtiments publics (enveloppe de 51 060 € pour le Centre Aquatique, 5 000 € pour le CSR de Betz, 48 670 € pour les gymnases, 11 700 € pour l'Hôtel Communautaire et 2 000 € sur le local de l'école de musique),
- 101 960 € d'entretien et de petits équipements (25 100 € entretien des véhicules, 18 070 € fournitures entretien pour les bâtiments, 18 500 € entretien matériel Voie Verte, 25 000 € fournitures pour les marquages aux sols et 15 290 € de diverses fournitures pour tous les services),
- 86 240 € de catalogues, imprimés et publications (43 740 € pour la communication, 12 000 € pour la culture, 10 000 € pour le PCAET, 8 000 € pour les calendriers de la collecte, 10 000 € pour le développement économique, 1 000 € pour le Van Numérique et 1 500 € pour l'eau/GEMAPI),
- 84 600 € d'assurances (locaux, véhicule, personnel, responsabilités),
- 70 000 € pour l'organisation des Rencontres Economiques du valois,
- 66 580 € d'entretien des terrains (23 870 € pour la Voie Verte, 6 500 € pour les gymnases, 20 000 € pour les espaces verts de la ZA intercommunale de Nanteuil, 3 700 € pour la remise en état du bassin d'orage, 10 000 € pour son entretien annuel, 500 € pour la ZA de Silly et 2 000 € pour l'aire d'accueil),
- 66 000 € de formations dont 27 000 € pour le nouveau logiciel RH,
- 58 150 € de locations mobilières dont 40 000 € pour les concerts, 7 500 € pour les véhicules et le solde 10 650 € pour la location de matériel, machine à affranchir, téléphones fixes,
- 51 000 € d'achat de composteurs bois,
- 49 440 € de foires/expos, salons, colloques, fêtes et cérémonies, relations publiques (15 200 € pour le développement économique, 10 740 € pour la culture, 7 500 € pour la mobilité, 4 800 € pour la communication, 8 500 € pour la Direction, 1 500 € pour l'eau, 1 200 € pour le PCAET),
- 41 250 € de cotisations à des organismes (ADCF, Union des Maires, Agrosphère, Proch'Emploi, Energie 2000, Fédération Nationale des Scots, Seine Nord Europe, CAUE, ADIL,...),
- 40 600 € de frais d'affranchissement,
- 37 000 € d'honoraires (intervenants, cabinet de recrutement, commissaire enquêteur),
- 36 455 € de frais de télécommunication,
- 27 100 € de locations immobilières (12 000 € pour la location du bâtiment de l'Office de Tourisme du Valois refacturée ensuite à l'OT et 15 100 € pour le CTM),
- 21 100 € de fournitures administratives,
- 19 180 € d'abonnement à des documentations générales et techniques,
- 15 000 € frais de prospection pour le développement économique,
- 13 900 € d'alimentation (dont 8 000 € pour les concerts),
- 13 600 € d'annonces et insertions dont 12 000 € d'achat d'unités auprès du BOAMP pour les annonces de marchés,
- 10 200 € de frais de déplacement et missions,
- 10 000 € de frais d'actes et de contentieux,
- 8 500 € d'achats de goodies,
- 3 000 € pour le renouvellement du stock de sacs à déchets pour les foyers non équipés en bacs,
- Et 12 751 € de frais divers (frais bancaires en cas d'utilisation d'une ligne de trésorerie, taxe foncière du CSR, vêtements de travail, prestations diverses...)

Accusé de réception en préfecture
060-246000871-20230323-23-22-Conseil-DE
Date de télétransmission : 29/03/2023
Date de réception préfecture : 29/03/2023

b) Charges de personnel (Chapitre 012)

	BP 2022	BP 2023	Evol BP à BP
012 - Charges de personnel	2 590 550,00	2 831 140,00	+9,29 %

Les charges de personnel représentent 10,27 % du budget de fonctionnement 2023. Une progression de 9,29 % par rapport au réalisé 2022 en lien avec :

- Des postes budgétés sur l'année complète 2023 : La Responsable Eau et l'assistante, la Responsable du Pôle Technique et l'assistante, le Responsable juridique
- Glissement vieillesse et technicité (revalorisation automatique des carrières),
- 70 000 € de provision pour aléas.

Voici quelques informations sur les effectifs

Structure des effectifs au 31/12/2022	*Nombre d'agents*	*%*
Fonctionnaires titulaires et stagiaires	30	%
Agents permanents contractuels de droit public (vacance d'emploi, agents de cat A..)	15	%
Salarié contractuel de droit privé (Budget SPANC)	1	%
Soit effectif total tous statuts confondus	**46**	**%**

Structure détaillée au 31/12/2022 des agents de droit public	**Fonctionnaires en activité**	**Agents non titulaires de droit public**	**TOTAL**
Filière administrative	16	11	27
Filière technique	14	2	16
Filière culturelle		2	2
TOTAL	**30**	**15**	**45**
Représentation en %	67 %	33 %	100%

c) Atténuations de charges (Chapitre 014)

	BP 2022	BP 2023	Evol BP à BP
014 - Atténuations de produits	6 740 194,00	6 792 416,20	+0,77 %

Ce chapitre comprend :

- Le FNGIR pour 485 914 €,
- Les attributions de compensation à verser aux communes selon la CLECT pour un montant de 6 129 000 €,
- 177 502,20 € représentant la part 1 (50%) du pacte financier répartie entre les communes selon les critères de population et de potentiel financier.

Accusé de réception en préfecture
060-246000871-20230323-23-22-Conseil-DE
Date de télétransmission : 29/03/2023
Date de réception préfecture : 29/03/2023

d) Autres charges de gestion courante (Chapitre 65) et Charges exceptionnelles (chapitre 67)

	BP 2022	BP 2023	Evol BP à BP
65 – Autres charges de gestion courante	5 528 526,00	7 025 795,15	+ 27,08 %
67 – Charges exceptionnelles	890 345,00	0,00	-100,00 %
Total	6 418 871,00	7 025 795,15	+9,46 %

L'évolution du chapitre de 27,08 % s'explique par le passage à la nomenclature M57 au 1er janvier 2023. En effet les dépenses comptabilisées en M14 au chapitre 67 « Charges exceptionnelles » sont transférées en M57 dans le chapitre 65 « Autres charges de gestion courante ». Cela concerne la contribution au délégataire du Centre Aquatique et les subventions versées aux budgets annexes. Le total de ces 2 chapitres augmente de 9,46 %.

Les autres charges de gestion courante inscrites au Budget 2023 comptabilisent donc :

- La cotisation au SMDO pour 2 374 362 € soit 94 936 € de plus qu'en 2022. Voici l'évolution du tarif par habitant :

	2022	2023
Tarif déchetteries	28,36 € HT	29,98 € HT
Tarif déchets verts	1,42 € HT	1,42 € HT
Tarif encombrants	1,04 € HT	1,27 € HT
Part fixe OMR	6,74 € HT	6,74 € HT

- La contribution au SDIS pour 2 020 594 € soit 77 635 € de plus qu'en 2022,
- 1 015 000 € de contribution versée au délégataire du Centre Aquatique (dont + 400 000 € de surcoût lié à l'énergie),
- Le versement des subventions :
  - 601 176 € pour Danse et Musique en Valois,
  - Enveloppe de 89 840 € pour les associations et les centres sociaux,
  - 91 000 € pour la Maison Locale pour l'Emploi des Jeunes
  - 34 000 € pour Initiative Oise Est,
  - 3 500 € au titre de la Politique de la Ville.
- Les subventions de fonctionnement aux budgets annexes (223 240 € pour l'Office de Tourisme et 25 515 € pour la Pépinière),
- Les rémunérations des élus pour 173 900 €,
- 171 100 € de cotisations aux syndicats pour la GEMAPI,
- Le reversement à la ville de Crépy de la participation du SMTCO pour le transport urbain (120 293 €),
- 56 110 € pour l'informatique en nuage (hébergement logiciels Aménagement du Territoire, Communication, RH),
- 6 000 € pour le versement au Guichet Unique des cotisations sur les intermittents de la culture,
- 5 565 € de remboursement de subvention à l'Agence de l'Eau suite à un trop versé sur le dossier de la Restauration de la Continuité Ecologique de la Grivette à Betz,
- Enveloppe de 14 000 € en cas de besoin exceptionnel sur ce chapitre.

e) Charges financières (Chapitre 66)

	BP 2022	BP 2023	Evol BP à BP
66 – Charges financières	238 700,00	225 000,00	-5,74 %

Correspond au remboursement des intérêts des emprunts pour 215 000 € et 10 000 € de provision.

Accusé de réception en préfecture
060-246000871-20230323-23-22-Conseil-DE
Date de télétransmission : 29/03/2023
Date de réception préfecture : 29/03/2023

f) Les dotations aux provisions semi-budgétaires (Chapitre 68)

	BP 2022	BP 2023	Evol BP à BP
68 – Dotations aux prov semi-budgétaires	655,00	1 100,00	+67,94 %

Les évolutions de la réglementation budgétaire et comptable obligent les collectivités à provisionner leurs créances douteuses (créances non recouvrées depuis plus de 2 ans) à hauteur de 15%.

g) Opérations d'ordre (Chapitre 042)

	BP 2022	BP 2023	Evol BP à BP
042 – Opérations d'ordre entre sections	1 408 496,61	1 706 480,00	+21,16 %

Elles sont constituées des opérations de transfert entre sections, inscrites pour contrepartie en recettes d'investissement. Pour 2023 elles regroupent uniquement les amortissements des immobilisations pour 1 706 480 €.

1.Les recettes de Fonctionnement

	BP 2022	CA 2022	BP 2023	BP 2023/ BP 2022
013-Atténuations de charges	51 600,00	77 957,23	27 220,00	-47,25 %
70-Produits des services, dom	205 553,00	215 065,05	244 244,00	+18,82 %
73-Impôts et taxes	19 475 263,00	20 120 148,59	19 917 645,00	+2,27 %
74-Dotations et participations	4 425 974,90	4 151 622,04	4 333 234,00	-2,10 %
75-Autres produits de gestion courante	95 010,00	106 559,82	100 362,00	+5,63 %
77-Produits exceptionnels	41 581,75	102 357,58	0,00	-100,00 %
Total Recettes réelles de fonctionnement	**24 294 982,65**	**24 773 710,31**	**24 622 705,00**	**+1,35 %**
002-Excédent de fonct reporté	3 724 947,59	3 724 947,59	5 049 152,72	+35,55 %
042-Amortissements des subv	501 254,86	500 484,90	524 000,00	+4,54 %
TOTAL	28 521 185,10	28 999 142,80	30 195 857,72	+5,87 %

a) Atténuations de charges (Chapitre 013)

	BP 2022	BP 2023	Evol BP à BP
013 – Atténuations de charges	51 600,00	27 220,00	-47,25 %

Ce chapitre comprend sur 2023 les 27 220 € de remboursement par Equalia des rémunérations et charges salariales des 4 agents CCPV en détachement au Centre Aquatique. L'écart s'explique par la perception en 2022 d'une participation de l'Etat à hauteur de 25 000 € sur le coût salarial de l'animatrice du Van numérique.

b) Produits des services, du domaine et des ventes diverses (Chapitre 70)

	BP 2022	BP 2023	Evol BP à BP
70 – Produits des services, des dom	205 553,00	244 244,00	+18,82 %

Accusé de réception en préfecture
060-246000871-20230323-23-22-Conseil-DE
Date de télétransmission : 29/03/2023
Date de réception préfecture : 29/03/2023

Cette catégorie comptable regroupe les produits des services et les refacturations effectuées par la CCPV à savoir sur 2023 :

- ✓ la refacturation de mise à disposition de personnel aux Budgets annexes :
  - o 100 000 € au Budget annexe Eau Potable pour une partie du salaire du Responsable et de l'assistante,
  - o 29 670 € au Budget annexe de l'Office de Tourisme,
  - o 16 856 € de refacturation au SPANC pour une partie du salaire de l'assistante Eau (14 416 €) et les frais de fonctionnement du technicien (2 440 € pour le véhicule, le carburant, l'assurance, le téléphone, la cotisation au CNAS),
- ✓ 23 800 € pour la vente de composteurs,
- ✓ 20 000 € de facturation aux communes pour des travaux de marquages et de contrôle des points d'eau par le Pôle Technique,
- ✓ 16 000 € de billetterie pour les concerts du service culturel,
- ✓ 13 400 € de refacturation du loyer à l'Office de Tourisme du Valois,
- ✓ 7 390 € de refacturation à la commune de Betz pour les frais du CSR (Taxe foncière, Assurance et éventuels frais d'entretien) et 5 100 € à l'ESAT pour la taxe foncière,
- ✓ 5 000 € pour l'emplacement des occupants de l'aire d'accueil des gens du voyage,
- ✓ 5 428 € de refacturation à Danse et Musique en Valois si besoin,
- ✓ 1 600 € de refacturation des frais d'assurance des locaux au BIL et à la Pépinière.

L'augmentation s'explique par la refacturation de charges de personnel au budget annexe Eau Potable compensée par la fin de la mutualisation du service Communication.

c) Impôts et taxes (Chapitre 73)

	BP 2022	BP 2023	Evol BP à BP
73 – Impôts et taxes	19 475 263,00	19 917 645,00	+2,27 %

C'est le principal poste de recettes de fonctionnement (66 % du total des recettes).

Les 19 917 645 € comprennent :

- Le versement Transport reçu suite à la prise de compétence de la Mobilité,
- Les recettes fiscales (TFB, TFNB, CFE, CVAE, TAFNB, TASCOM, IFER, TEOM et la compensation de la TH). Suite à la réforme de la taxe d'habitation depuis le 01/01/2021 les collectivités ne perçoivent plus cette recette fiscale mais une compensation par l'attribution d'une part de la TVA nationale

Accusé de réception en préfecture
060-246000871-20230323-23-22-Conseil-DE
Date de télétransmission : 29/03/2023
Date de réception préfecture : 29/03/2023

L'état 1259 n'étant pas encore parvenu, le Budget 2023 est construit sur les mêmes recettes fiscales que 2022. La répartition se présente ainsi :

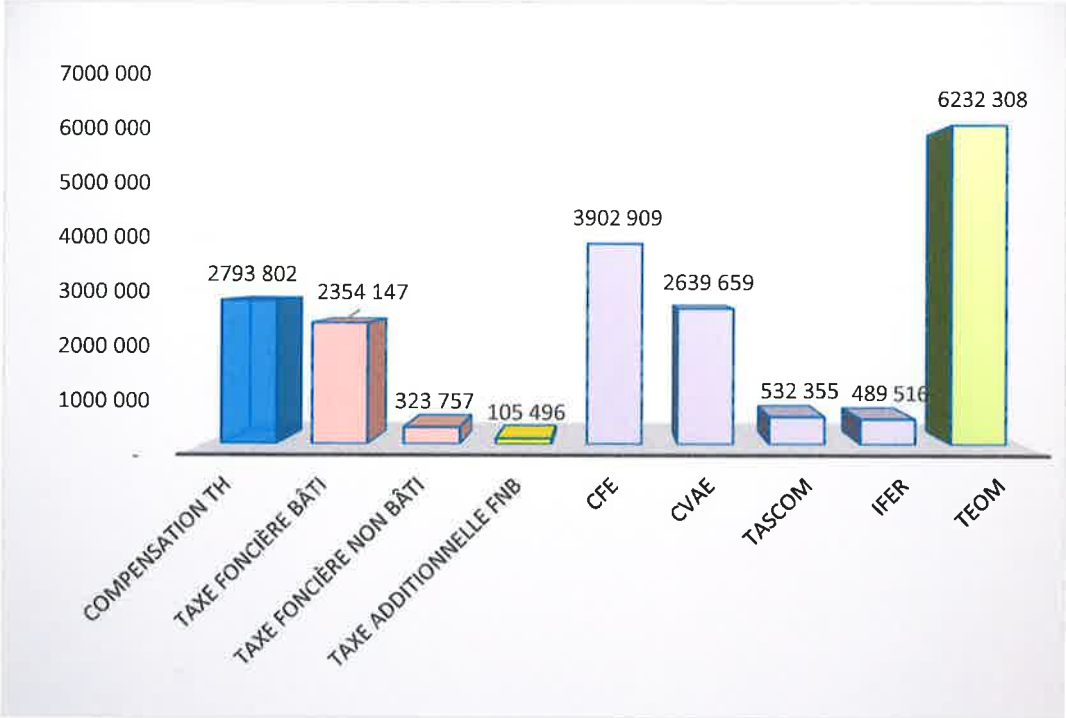

S'agissant des taux, le Budget est établi à taux constants (inchangés depuis 2015).

Taxe	Taux
Foncier Bâti	3,96 %
Foncier Non Bâti	8,19 %
TEOM	11,26 %
CFE unique	23,04 %

d) Dotations et participations (Chapitre 74)

	BP 2022	BP 2023	Evol BP à BP
74 – Dotations et participations	4 425 974,90	4 333 234,00	-2,10 %

Le chapitre 74 regroupe notamment les dotations versées par l'Etat aux collectivités locales dont pour une grande partie la Dotation Globale de Fonctionnement 2 202 150 € (intégrant 1 433 833 € de compensation « part salaire de l'ancienne TP » reversés aux communes par l'attribution de compensation).

Les données 2023 n'étant pas connues à ce jour, les recettes de 2022 sont reconduites.

Accusé de réception en préfecture
060-246000871-20230323-23-22-Conseil-DE
Date de télétransmission : 29/03/2023
Date de réception préfecture : 29/03/2023

Elle se décompose de la façon suivante :

	2020	2021	2022	2023
Dotation d'intercommunalité	453 437 €	498 772 €	550 367 €	550 367 €
Dotation de compensation	288 924 €	254 995 €	217 950 €	217 950 €
DGF Totale (corrigée du reversement « part salaire TP » aux communes)	742 361 €	753 767 €	768 317 €	768 317 €

Les autres recettes concernent les subventions suivantes :

- ☐ 1 391 115 € de compensations de l'Etat (sur CFE 1 233 200 € et sur Taxe Foncière 157 915 €),
- ☐ 89 774 € de subventions sur l'étude ruissellement,
- ☐ 110 789 € de subventions pour les études de l'eau (Transfert de compétences et étude des zonages d'assainissement),
- ☐ 146 693 € de versement du SMTCO pour le transport urbain (somme qui sera reversée à la Ville de Crépy conformément à la décision de la CLECT sur la prise de compétence Mobilité),
- ☐ 53 848 € de FCTVA sur les dépenses d'entretien des bâtiments publics et des voiries,
- ☐ 57 600 € de subvention pour les travaux d'entretien de la Grivette et le Ru d'Autheuil,
- ☐ 49 309 € de subvention de la Région pour le parc de sculpture,
- ☐ 41 660 € de subvention sur les éventuelles études sur les ZA,
- ☐ 40 000 € de reprise du verre,
- ☐ 35 000 € du Département pour le Plan Local d'Habitat,
- ☐ 24 000 € de subvention de l'Agence de l'Eau pour la cartographie des zones humides,
- ☐ 23 000 € pour les heures d'utilisation des gymnases par les collégiens,
- ☐ 20 000 € d'aide d'éco emballage pour la communication et le soutien au verre,
- ☐ 18 796 € de participation des communes pour l'étude des zonages d'assainissement,
- ☐ 10 000 € d'Aide au Logement Temporaire pour l'Aire d'accueil,
- ☐ 10 000 € du Département pour le fonctionnement du service culturel et 5 000 € par la Région,
- ☐ 4 500 € de subvention pour la création d'un escape-game dans la carrière Daubin.

La baisse par rapport à 2022 s'explique par le transfert des subventions du Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable au Budget Annexe de l'Eau Potable.

e) Autres produits de gestion courante (Chapitre 75)

	BP 2022	BP 2023	Evol BP à BP
75 – Autres produits de gestion courante	95 010,00	100 362,00	+5,63 %

Accusé de réception en préfecture
060-246000871-20230323-23-22-Conseil-DE
Date de télétransmission : 29/03/2023
Date de réception préfecture : 29/03/2023

Les autres produits de gestion courante comprennent :

- Les loyers reçus de la Commune de Betz et de l'ADAPEI pour le Bâtiment Multiservices de Betz et l'ESAT de Crépy en Valois,
- Le loyer pris en charge par le SMTCO pour le bureau attribué à la Passerelle.

f) Produits exceptionnels (Chapitre 77)

	BP 2022	BP 2023	Evol BP à BP
77 – Produits exceptionnels	41 581,75	0,00	-100,00 %

Le BP 2022 comprenait le reversement par Vert Marine de la provision constituée pour le « Gros Entretien et Renouvellement » du Centre Aquatique, la vente d'instruments de musique, de parcelles et de bacs.

Section d'Investissement

La section d'investissement est établie en équilibre à 6 859 344,24 €

1.Les dépenses d'Investissement

Les dépenses d'investissement inscrites en Restes à Réaliser

Chapitre	Fonction	Article	Libellé	Montant
20	01	2031	Frais d'études Clim Hôtel Com	4 920,00
	61	2031	Frais d'études Pôle Gare	10 000,00
	020	2051	Logiciel Ressources Humaines	60 836,00
Total Chapitre 20 Immobilisations incorporelles				**75 756,00**
21	020	21351	Aménagement Hôtel Com	15 337,44
	321	21351	Aménagement des Gymnases	2 354,15
	323	21351	Aménagement Centre Aquatique	193 573,48
	61	2151	Réseaux de voiries	16 358,68
	321	2158	Autres immobilisations Gymnases	2 181,38
	020	21838	Autres matériel informatique	1 358,52
	022	21848	Autres matériel de bureau et mobiliers	1 170,90
	020	2188	Autres immos corporelles ST	2 893,80
	321	2188	Autres immos corporelles Gymnases	5 359,00
	323	2188	Autres immos corporelles Centre Aquatique	666,00
	7212	2188	Autres immos corporelles Collecte	16 020,00
Total Chapitre 21 Immobilisations corporelles				**257 273,35**
23	61	237	Avances versées sur études Pôle Gare	48 612,52
Total Chapitre 23 Immobilisations en cours				**48 612,52**
204	312	20422	Convent° boisement Voie Verte avec un Particulier	11 325,63
	01	2041412	Fonds concours Pacte Financier	343 939,88
	312	2041412	Convent° boisement Voie Verte avec une commune	10 846,88
Total Chapitre 204 Subventions d'équipement versées				**366 112,39**
27	61	276358	Solde des subv des ZA à reverser au BP Annexe de la ZA de Crépy et subv d'équilibre de la Pépinière	540 927,95
Total Chapitre 27 Autres immobilisations financières				**540 927,95**
TOTAUX				**1 288 682,21**

Accusé de réception en préfecture
060-246000871-20230323-23-22-Conseil-DE
Date de télétransmission : 29/03/2023
Date de réception préfecture : 29/03/2023

Détail des dépenses d'investissement

Articles	DEPENSES	BP 2022	BP 2023 avec RAR
001	Déficit d'invest reporté		259 246,33
1391	Amortissement des subv	501 254,86	524 000,00
1641	Remboursement capital emprunts	773 100,00	789 800,00
165	Dépôts et cautionnements	6 000,00	6 000,00
2031	Frais d'études	187 512,00	104 920,00
2033	Frais d'insertion	966,00	1 000,00
2051	Logiciels	65 684,00	63 244,00
204	Subventions d'équip versées	677 882,51	658 014,59
2111	Terrains	75 000,00	725 000,00
2128	Agencts aménagt terrains	89 168,80	60 000,00
21351	Agencts aménagt construct°	655 860,20	850 305,07
2151	Réseaux de voirie	32 273,00	101 358,68
2158	Autres installations, mat et outil tech	2 181,38	2 181,38
21728	Agenct aménagt const à dispo	5 000,00	54 000,00
2181	Agenct aménagt autres immos corp	20 100,00	35 000,00
21828	Autres matériels de transport	152 687,52	112 000,00
21838	Autre Matériel informtique	65 366,42	48 598,52
21848	Autres matériels de bureau et mob	52 123,44	32 170,90
2185	Matériel de téléphonie		1 620,00
2188	Autres immos corporelles	224 365,17	275 019,30
2312	Agenct aménagt de terrains		12 000,00
2313	Immos en cours-Construct°	23 718,87	217 000,00
2315	Immos en cours-Voiries	126 013,48	1 300 000,00
237	Avances versées sur cdes immos	58 612,52	83 337,52
276358	Autres créances immos	805 232,72	540 927,95
45812	Opérations pour cpte de DMV	2 600,00	2 600,00
45813	Opérations pour cpte de Crépy	2 500,00	
TOTAL		**4 605 202,89**	**6 859 344,24**

Chapitre 20 « Immobilisations incorporelles »

Ce chapitre englobe :

- ***les frais d'études*** pour 104 920 € dont
  - 50 000 € pour l'inspection des ouvrages d'art de la Voie Verte,
  - 40 000 € pour l'étude Restauration de la Continuité Ecologiue de la GRIVETTE à Antilly, Thury et Mareuil,
  - 10 000 € pour le Pôle Gare,
  - 4 920 € pour une étude sur la climatisation de la Passerelle,
- ***les frais d'annonces et d'insertion de marchés*** pour 1 000 €
- ***les logiciels*** pour 63 244 € (Nouveau logiciel des Ressources Humaines 62 836 € et un logiciel PDF pour le service ADS 408 €).

Chapitre 204 « Subventions d'équipement versées »

- ***les subventions d'équipement versées*** pour 658 014 € (521 442 € au titre de la part 2 du Pacte Financier, 112 500 € de dotation d'investissement prévue dans le nouveau contrat de DSP du Centre Aquatique, 22 172 € de convention de boisement avec une Commune et un particulier pour la Voie Verte, 1 000 €

Accusé de réception en préfecture
060-246000871-20230323-23-22-Conseil-DE
Date de télétransmission : 29/03/2023
Date de réception préfecture : 29/03/2023

éventuels pour la participation aux dépenses d'investissement de collèges hors Valois et 900 € de subvention aux communes pour l'aménagement de plateforme pour la collecte).

Chapitre 21 « Immobilisations corporelles »

Les immobilisations corporelles inscrites au Budget 2022 correspondent à :

- ***l'achat de terrains*** pour 725 000 € (675 000 € d'achats fonciers pour le projet de création d'une déchetterie/recyclerie et d'un centre technique intercommunal, 50 000 € pour les kms supplémentaires de la Voie Verte),
- ***Travaux d'entretien des terrains*** pour 60 000 € (35 000 € pour la participation de la CCPV à la connexion avec la vélo-route de la Communauté de Communes des Lisières de l'Oise, 25 000 € de réfection de clôture des 2 bassins d'infiltration de la ZA de Nanteuil),
- ***Agencements des constructions*** pour 852 482 € selon l'arbitrage du Plan Pluriannuel d'Investissements dont
  - ***Pour l'Hôtel Communautaire*** : 77 000 € de dépenses d'investissement, l'installation d'une alarme à l'étage, une cloison amovible dans la salle des Conseils et l'installation d'un abri vélos et remplacement des 2 déstratificateurs.
    Un reste à réaliser de 15 337 € est inscrit pour les dépenses d'investissement 2022 de la Passerelle refacturées par la Ville de Crépy (remplacement pompe de chauffage, étude changement catégorie bâtiment, peinture grilles extérieures, remplacement centrale double flux, remplacement sol des entrées),
  - ***Pour les gymnases*** : 202 535 € englobant l'installation panneaux et totems avec nouveau logo, téléalarmes, remplacement des carrelages hall d'accueil, couloir et vestiaires pour le Gymnase Michelet, remplacement de la porte coupe feu et travaux de signalisation du parking pour le Gymnase de Nanteuil, remplacement éclairages par des leds,
  - ***Pour le Centre Aquatique*** 337 040 € : résolution du problème de température d'eau dans les douches pour 220 000 €, mise en conformité des ICPE pour 70 000 €, complément pour remise en état des garde-corps du bassin sportif 20 000 €, établissement du dossier technique sur les sources d'énergies alternatives 7 000 €, installation panneau et totem avec nouveau logo 7 000 €, décoration et amélioration de la signalétique 20 000 €.
    Des restes à réaliser sont reportés pour 193 570 € (remplacement de la centrale de détection du chlore, des bornes lumineuses, modification et déplacement de l'extracteur du toboggan, batterie bassin CTA, automate de lavage, installation de gros matériel suite reprise par EQUALIA),
  - ***Entretien du CSR de Betz :*** enveloppe de 22 000 € pour la création d'une ventilation dans les bureaux, la remise en état des enduits sur le mur côté riverain, la remise en état de la médiathèque suite à la reprise des chéneaux et la modification des éclairages des bureaux,
  - ***Entretien des locaux de l'Office de Tourisme :*** enveloppe de 5 000 €,
- ***Entretien des voiries :*** enveloppe de 50 000 € pour la remise en état des voiries des ZA, 35 000 € pour la MOE des travaux de l'allée des coquelicots de Nanteuil et 16 358 € de restes à réaliser pour la remise à neuf du réseau d'eaux pluviales de la rue Baranfosse à Lagny,
- ***Aménagement de l'Aire d'accueil :*** 30 000 € de travaux,
- ***Entretien du local de l'école de musique :*** 24 000 €,
- ***MOE pour des travaux sur la mobilité douce :*** 35 000 € (selon un programme pluriannuel),
- ***Matériel de transport*** pour 112 000 € pour l'achat de véhicules (Responsable Pôle Technique, Responsable régie, remplacement de la Clio des services techniques, Technicien Eau Potable à venir et le van pour l'opération « Hors les Murs » du tourisme),
- ***Matériel de bureau et informatique :*** 48 598 € comprenant l'achat d'un serveur non réalisé sur 2022, équipement du 3ème poste à la communication et le renouvellement des ordinateurs des services selon la programmation de l'informaticien,

Accusé de réception en préfecture
060-246000871-20230323-23-22-Conseil-DE
Date de télétransmission : 29/03/2023
Date de réception préfecture : 29/03/2023

- ***Mobilier :*** 32 170 € (enveloppe de 20 000 € pour aménagement espace agents à l'Hôtel Communautaire, mobilier pour le 3ème poste de la communication et supports de communication mobiles pour la culture),
- ***Matériel de téléphonie :*** 1 620 €,
- ***Autres Immobilisations corporelles :*** 275 019 € se décomposant :
  - 24 938 € de Restes à Réaliser (containers pour le service Collecte, matériel pour les services techniques, afficheur de scores pour le gymnase de Nerval, remplacement de l'horloge du Centre Aquatique),
  - Le solde comprend 70 000 € pour le tourisme (Création de produits autour du parc de sculptures, création artistique Voie Verte sur les arbres ou sites privés), 40 000 € de containers, 30 000 € pour les panneaux d'entrée de villes, 27 500 € de matériel pour l'entretien de la Voie Verte, 30 500 € d'équipements sportifs pour les gymnases, 20 080 € de bacs pour l'opération « Tri hors foyers », 14 500 € de colonnes à verre, enveloppe de 10 000 € pour le petit équipement des services Techniques, 5 000 € d'investissement audio vidéo pour le service communication et 2 500 € d'achat de matériel pour le service Eau.

Chapitre 23 « Immobilisations en cours »

Ce chapitre concerne les travaux :

- 1 250 000 € de requalification de la rue Gustave Eiffel et 20 000 € supplémentaires pour la MOE,
- 12 000 € de MOE pour l'accès au parking de la Voie Verte à Boissy,
- 75 000 € de MOE pour la création d'une déchetterie/recyclerie,
- 25 000 € de MOE pour la création d'une desserte le long du Bois Tillet à Crépy et 25 000 € pour des aménagements provisoires destinés à casser la vitesse de circulation,
- 102 000 € de MOE pour le Pôle Gare 2023/2024 (parvis gare, pôle bus/car, lien centre ville, stationnement vélos sécurisé),
- 20 000 € de MOE pour la construction d'un bâtiment Technique Intercommunal,
- 34 725 € d'avances versées à la SAO pour l'étude Pôle Gare et 48 612 € de Restes à Réaliser.

Chapitre 27 « Autres immobilisations financières »

Les subventions sur les travaux d'aménagement des zones d'activités doivent transiter par le Budget Général et être reversées ensuite aux budgets annexes concernés. La CCPV doit percevoir 540 927 € pour les travaux de la ZA de Crépy.

Chapitre 458 « Opérations sous mandat »

La CCPV peut être amenée à effectuer des dépenses d'investissement pour le compte de DMV. Celles-ci sont comptabilisées en 45812 et refacturées ensuite en recettes d'investissement (45822).

Chapitre 16 « Emprunts et dettes assimilées »

Les cautions reversées aux occupants de l'aire d'accueil sont enregistrées dans ce chapitre ainsi que les remboursements du capital des emprunts.

En 2023, le montant du capital des emprunts à rembourser s'élèvera à 789 800 €.

Accusé de réception en préfecture
060-246000871-20230323-23-22-Conseil-DE
Date de télétransmission : 29/03/2023
Date de réception préfecture : 29/03/2023

Caractéristiques des emprunts en cours au 1er janvier 2023

Contrat	Libellé	Banque	Capital restant dû	Montant initial	Première échéance	Dernière échéance	Taux
07AL195	1er emprunt Equipement Aquatique	CAISSE D'EPARGNE	519 458,96	**1 000 000,00**	25/08/2008	25/01/2032	TF 4,81 %
VAL08AL018	Construction Equipement Aquatique	CAISSE D'EPARGNE	2 243 666,22	**4 000 000,00**	25/05/2009	25/01/2033	TF 4,84 %
ZZZZ8417	Construction ESAT de Crépy en Valois	CAISSE DES DEPOTS	330 868,34	**1 020 000,00**	01/12/2009	01/09/2027	TF 3,34 %
MON272636	Equipement Population Betz	DEXIA	71 160,81	**308 000,00**	01/01/2011	01/01/2025	TF 2,93 %
MPH271971	Dernière Tranche Constrution Equipement Aquatique	DEXIA	549 789,60	**1 030 000,00**	01/06/2011	01/06/2035	E3M+0,80
07104361	Acquisition de l'Hôtel Communautaire	BANQUE POPULAIRE	814 207,04	**1 300 000,00**	03/05/2013	03/05/2032	TF 5,30 %
CA2012	Hôtel Communautaire et Aménagement Voie Verte	CREDIT AGRICOLE	138 920,26	**400 000,00**	15/09/2012	15/06/2027	TF 1,94 %
421596	Travaux d'aménagement Voie Verte	CREDIT AGRICOLE	258 751,09	**713 000,00**	19/08/2016	19/05/2026	TF 1,13 %
MON507818	Travaux réhabilitation Gymnase Nerval	CAISSE FRANCAISE FINANCEMENT LOCAL	85 833,24	**206 000,00**	01/03/2016	01/12/2027	E3M+0,93
MON507819	Hôtel Communautaire	CAISSE FRANCAISE FINANCEMENT LOCAL	144 533,24	**271 000,00**	01/03/2016	01/12/2030	E3M+1
MON521167	1ère Tranche Achat conteneurs	LA BANQUE POSTALE	365 625,00	**780 000,00**	01/10/2018	01/07/2026	E3M+0,47
MON538983	2ème Tranche Achat conteneurs	LA BANQUE POSTALE	532 091,28	**620 000,00**	01/03/2022	01/12/2028	TF 0,25 %
MON538984	Réhabilitation/extension Gymnase de Betz	LA BANQUE POSTALE	429 105,85	**500 000,00**	01/03/2022	01/12/2028	TF 0,25 %
			6 484 010,93				

Remboursement de l'encours au 01/01/2023

CC DU PAYS DE VALOIS

GLOBAL DETTE

Analyse au 01/01/2023

EXTINCTION DE LA DETTE

Toutes Banques Budgets: PRINCIPAL

C.R.D. Date départ

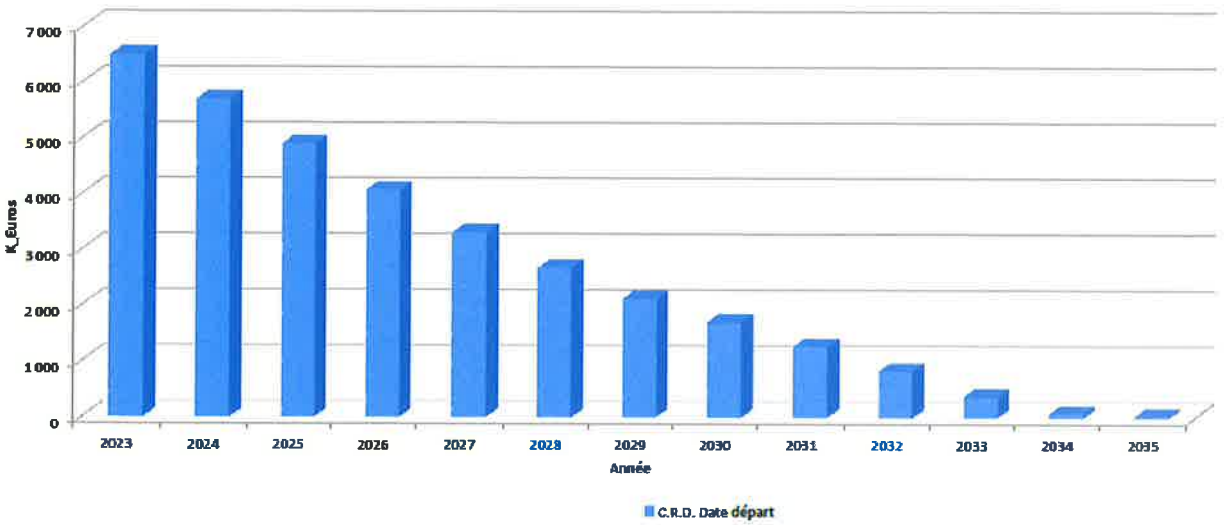

Année	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035
C.R.D. Date départ	6 485	5 694	4 887	4 058	3 300	2 575	2 115	1 699	1 265	831	374	72	24
Amortissements	789	808	827	760	632	560	416	434	435	455	303	48	24
Intérêts	228	207	182	157	135	116	97	77	57	37	15	2	
Annuités	1 017	1 015	1 009	917	767	676	513	511	492	492	318	50	24

©www.Concertaux.fr

Le 27/02/2023 Page 2/11

Accusé de réception en préfecture
060-246000871-20230323-23-22-Conseil-DE
Date de télétransmission : 29/03/2023
Date de réception préfecture : 29/03/2023

2.Les recettes d'Investissement

Les recettes d'investissement inscrites en Restes à Réaliser

Chapitre	Fonction	Article	Libellé	Montant
10	020	10222	FCTVA Adm Générale	3 323,25
	022	10222	FCTVA Communication	192,07
	321	10222	FCTVA Gymnases	1 623,10
	323	10222	FCTVA Centre Aquatique	31 863,04
	720	10222	FCTVA Collecte	2 627,92
	61	10222	FCTVA Dév éco	10 641,47
Total Chapitre 10 Dotations, Fonds divers et réserves				**50 270,85**
13	312	1311	DETR Mobilier Voie Verte	13 161,00
	428	1311	Subv Etat Van Numérique	2 400,90
	61	1311	Subv Etat sur reprise Noue ZA de NLH	35 000,00
	61	1311	Subv Etat Etude Pôle Gare	56 000,00
	321	1313	Subv Département Réhab Gymn Betz	141 600,00
	735	1326	Subv AESN Travaux berges Grivette	1 968,00
	312	1326	FEADER sur signalétique Voie Verte	17 548,00
	61	1341	DETR sur travaux ZA de Crépy	540 927,95
Total Chapitre 13 Subventions d'investissement				**808 605,85**
TOTAUX				**858 876,70**

Détail des recettes d'investissement

Articles	DEPENSES	BP 2022	BP 2023 avec RAR
001	Solde d'investissement reporté	152 894,08	
021	Virement de la section de Fonct	1 057 604,77	1 252 623,70
040	Amortissements des immobilisations	1 399 425,98	1 706 480,00
10222	FCTVA	320 586,90	508 022,85
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	224 466,94	689 051,84
1311	Subv Etat sur équip transf	286 414,34	209 946,90
1312	Subv Région sur équip transf	49 641,00	
1313	Subv Département sur équip transf	188 450,00	419 975,00
13141	Subv Communes sur équip transf	60 000,00	410 475,00
1316	Subv autres éts publics sur équip transf	30 082,00	45 218,00
1318	Autres Subv d'investissement sur équip transf	27 650,00	
1321	Subv Etat sur équip non transf	16 000,00	16 000,00
13258	Subv autres regroup/équip non transf		185 000,00
1326	Subv autres éts publics/équip non transf	17 548,00	17 548,00
1341	DETR	78 000,00	
1348	Autres fonds affectés à l'équip non transf	671 080,00	540 927,95
1641	Emprunts		855 475,00
165	Dépôts et cautionnements	6 000,00	
45822	Opérations sous mandat-Recettes DMV	2 600,00	2 600,00
45823	Opérations sous mandat-recettes Crépy	2 500,00	
024	Produits des cessions	5 188,25	
	Opérations d'ordre (cesssions immos)	9 070,63	
TOTAL		**4 605 202,89**	**6 859 344,24**

Accusé de réception en préfecture
060-246000871-20230323-23-22-Conseil-DE
Date de télétransmission : 29/03/2023
Date de réception préfecture : 29/03/2023

Les 6 907 844,24 € de recettes d'investissement comprennent :

- 1 845 090 € de subventions :
  - 540 927 € pour la ZA de Crépy,
  - 390 475 € de participation de la commune de Crépy aux travaux de requalification de la Rue Gustave Eiffel,
  - 264 000 € de subvention pour les travaux de requalification de la Rue Gustave Eiffel,
  - 185 000 € de participation du SMDO pour l'achat du foncier du projet de recyclerie,
  - 141 600 € pour la réhabilitation du Gymnase de Betz,
  - 56 000 € sur l'étude Pôle Gare,
  - 35 000 € pour le remodelage de la noue de la ZA de Nanteuil,
  - 34 900 € sur les dépenses de viédoprotection, de remplacement des éclairages des gymnases,
  - 33 968 € de l'Agence de l'EAU sur les études pour l'aménagement des berges de la Grivette à Betz, l'étude Restauration Continuité Ecologique de la Grivette,
  - 31 200 € sur les investissements du Tourisme (Van « Hors des murs », créations artistiques Voie Verte...),
  - 30 709 € pour le mobilier et la signalétique de la Voie Verte,
  - 25 000 € sur la MOE du projet Déchetterie/Recyclerie,
  - 20 000 € de participation de la commune de Betz sur les travaux d'aménagement des berges de la Grivette,
  - 16 000 € de subvention pour le délaissé ferroviaire,
  - 11 660 € de subvention sur les travaux de l'allée des coquelicots de Nanteuil,
  - 11 250 € de participation du SMDO sur l'opération « Tri Hors Foyers »,
  - 8 330 € pour la modification de la ventilation de l'Hôtel Communautaire,
  - 6 670 € sur la MOE pour la construction du Bâtiment Technique Intercommunal,
  - 2 401 € de solde sur le Van Numérique,
- 1 706 480 € d'amortissements des immobilisations,
- 1 252 623 € de virement de la section de fonctionnement,
- 855 475 € d'emprunts,
- 689 052 € d'excédent 2022 capitalisé,
- 508 022 € de FCTVA sur les opérations d'investissement,
- 2 600 € de refacturation à DMV d'éventuelles dépenses d'investisement.

Accusé de réception en préfecture
060-246000871-20230323-23-22-Conseil-DE
Date de télétransmission : 29/03/2023
Date de réception préfecture : 29/03/2023

Présentation du Budget Primitif par fonction

		Fonctionnement		Investissement	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Moyens généraux	01 Amortissements	1 706 480,00	524 000,00	524 000,00	1 706 480,00
	01 Coordination des services	8 558 841,90	28 016 368,72	893 868,41	1 942 128,54
	020 Administration générale	1 689 999,56	26 380,00	309 325,76	56 284,25
	022 Communication	284 860,00	-	48 370,90	7 934,07
		12 240 181,46	**28 566 748,72**	**1 775 565,07**	**3 712 826,86**
Soutien aux communes	113 Incendie	2 020 594,00			
	321 Gymnases	451 712,52	29 069,00	327 694,53	213 470,10
	731 Eau et Assainissement	336 256,00	246 441,00	2 000,00	328,00
	732 Eau Potable			18 000,00	2 953,00
	720 Collecte et Traitement des déchets	5 743 542,00	84 600,00	277 300,50	26 111,92
	735 GEMAPI	349 567,00	171 374,00	42 500,00	54 378,00
		8 901 671,52	**531 484,00**	**667 495,03**	**297 241,02**
Développement local	024 Associations	89 840,00			
	311 Culture, Enseignement Musical	955 189,02	36 784,00	30 600,00	7 193,00
	312 Tourisme et patrimoine	417 228,09	53 809,00	347 472,51	95 133,00
	633 Aide au tourisme	298 229,63	43 070,00	38 000,00	6 233,00
	323 Centre Aquatique	1 395 455,14	37 063,00	885 679,48	89 285,04
	425 CSR / CAT	29 855,28	108 310,00	110 500,00	3 609,00
	424 Emploi, Insertion	99 200,00			
	428 Aire accueil des gens du voyage et opération "Van Numérique"	174 807,57	15 000,00	36 000,00	7 321,90
	821 Transport urbain	1 421 179,00	690 389,00	35 000,00	5 742,00
	510 Aménagement du Territoire	528 970,00	35 000,00	408,00	
	518 Géomatique	62 050,00			
	61 Développement économique	990 744,48	78 200,00	2 932 624,15	2 634 759,42
		6 462 748,21	**1 097 625,00**	**4 416 284,14**	**2 849 276,36**
TOTAL GENERAL avec RAR		**27 604 601,19**	**30 195 857,72**	**6 859 344,24**	**6 859 344,24**

Excédent 2023 avec RAR ***2 591 256,53***

Coût prévisionnel 2023 de la chaîne des DECHETS

DEPENSES	
Collecte - marchés prestation de services (Veolia et Mineris)	2 466 054 €
Transport et traitement des ordures ménagères (SMDO)	1 037 511 €
Contributions SMDO (déchetteries, traitement encombrants & déchets verts)	1 954 611 €
Aide à la décision (Programme de prévention des déchets PLPDMA)	40 000 €
Moyens généraux (personnel, calendriers et outils communication, n°vert encombrants,)	187 566 €
Composteurs et accessoires (bioseaux, guides pratiques)	51 000 €
Investissements (renouvellement bacs, bornes à verre, aménagements PAV, équipements de précollecte tri hors foyer)	75 481 €
Annuité de la dette (achat bacs)	192 600 €
TOTAUX DEPENSES	**6 004 822 €**

RECETTES	
Recettes fiscales	
TEOM (chiffre 2022)	**6 232 308 €**
Recettes du service	**108 084 €**
FCTVA	12 234 €
Autres recettes (vente du verre, aides Citéo)	72 050 €
Cessions composteurs	23 800 €
TOTAUX RECETTES	**6 340 392 €**

Surplus de TEOM	**335 570 €**
Taux de couverture par la TEOM du coût net	**105,69%**
Coût net des ordures ménagères (total dépenses - recettes)	5 896 738 €
Coût par habitant	**104 €**
Coût par logement	**180 €**

Nombre hab INSEE 2023	56 616
Nombre logements, dépendances et locaux professionnels (2020)	32 750

Accusé de réception en préfecture
060-246000871-20230323-23-22-Conseil-DE
Date de télétransmission : 29/03/2023
Date de réception préfecture : 29/03/2023

Accusé de réception en préfecture
060-246000871-20230323-23-22-Conseil-DE
Date de télétransmission : 29/03/2023
Date de réception préfecture : 29/03/2023

Ratios de solvabilité financière 2023

Dépenses réelles de Fonctionnement	**24 645 497,49 €**			
Recettes réelles de Fonctionnement	**24 622 705,00 €**			
Autofinancement (dégagé)	**-22 792,49 €**			
Autofinancement conseillé				
Nécessaire pour couvrir le capital de la dette et les amortissements de biens, moins les amortissements des subv	**1 972 280,00 €**	Limité au capital de la dette 789 800,00 €		
			Pour information	
Autofinancement courant			**CA 2022**	**CA 2021**
Dépenses réelles de fonctionnement plus le remboursement annuel de la dette en capital sur les recettes réelles de fonctionnement	**1,03**	Seuil d'alerte si on passe 1 plus de trois ans de suite	0,91	0,96
Niveau d'endettement				
Encours de la dette sur les recettes réelles de fonctionnement	**0,26**	Le seuil d'alerte est atteint au-delà de 1,6 pour les collectivités de plus de 5 000 habitants	0,26	0,32
Rigidité des charges de structure				
Les frais de personnel plus le remboursement annuel de la dette (K+I) sur les recettes réelles de fonctionnement	**0,16**	Le seuil est franchi au-delà de 0,58 pour les collectivités de plus de 5 000 habitants	0,14	0,14
Ratio de désendettement				
Encours de la dette sur autofinancement annuel		Correspond au nombre d'années de remboursement théorique de la dette (encours de la dette au 1er Janv 2023 = 6 484 010,93 €	2,22	4,69

CCPV

Accusé de réception en préfecture
060-246000871-20230323-23-22-Conseil-DE
Date de télétransmission : 29/03/2023
Date de réception préfecture : 29/03/2023

IV – ANNEXE	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Présenté par Le Président, Didier DOUCET
A Crépy en Valois, le 23 Mars 2023
Le Président,

Délibéré par Le Conseil Communautaire, réuni en session ordinaire
A Crépy en Valois, le 23 Mars 2023

Les membres du Conseil Communautaire,

Nombre de membres en exercice :
Nombre de membres présents :
Nombre de suffrages exprimés :
VOTES : Pour :
Contre :
Abstentions :

Date de convocation : 17/03/2023

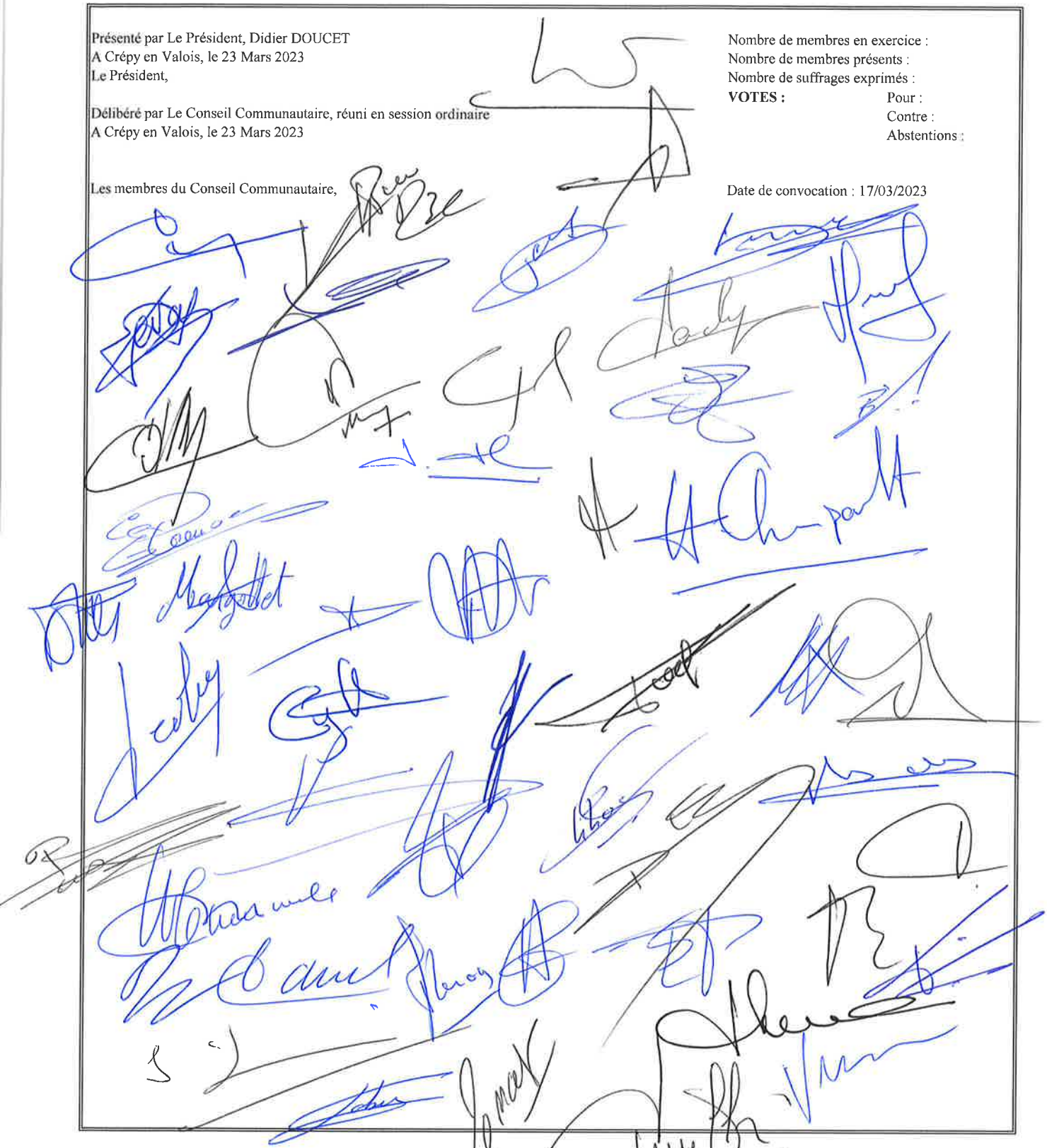

Certifié exécutoire par … … … (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le … … … … … …, et de la publication le …../…../……

A… … … … … … … … …, le …../…../……